

AGENCE DE SARREBOURG

Sarrebourg, le 19/02/2026

PUBLICATION

Nouvelles règles 2026 :

Bois Bourgeois (Tirage) :

Constitution des lots	8 arbres de diamètre supérieur à 40cm à hauteur de poitrine
Qualité	arbre sain (= non dépérissant) sans considération de la qualité
Essences	tous résineux
Matérialisation	lots de 8 arbres non différenciés, sans détail disponible par lot. Chaque arbre porte le numéro du lot à la peinture.

Bois Bourgeois (Vente Groupée) : Pas de changement

Bois de chauffage :

En complément de la demande initiale, possibilité de demander du bois façonné résineux, en quantité limitée aux besoins du foyer et contre paiement des frais de façonnage. Indiquer le nombre de stères demandés dans la colonne « besoin supplémentaire » du cahier.
La faible disponibilité en feuillus oblige à réduire la composition des lots de la sorte : - Bois sur pied : minimum 4 st, dominante feuillus - Bois façonné : 6 st feuillus

PAIEMENT EN LIGNE EXCLUSIVEMENT :

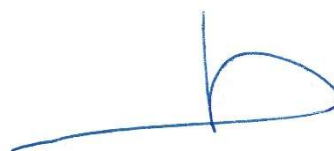
Les paiements se feront sur internet, aussi il est demandé à chaque usager de compléter la fiche de renseignements (usage interne ONF uniquement) afin qu'un compte personnel lui soit créé.

Une adresse e-mail est recommandée afin de faciliter les démarches de paiement (lien internet à cliquer).

En l'absence d'adresse e-mail, l'usager recevra un courrier papier indiquant la démarche à suivre et l'adresse internet à utiliser (démarche plus complexe ou sujette à erreurs).

Attention : Le paiement le jour du tirage ne sera pas possible . Seules les usagers ayant réglé leurs taxes avant le jour du tirage pourront jouir de leurs droits d'usage et percevoir leurs bois.

	Montant Total de la taxe			Bois façonné résineux supplémentaire
	Sans Bois de feu	Avec bois de feu sur pied	Avec bois de feu façonné (6st)	
Pleins Droits	9 €	44 €	393 €	64 € st
Veuve	6 €	41 €	390 €	
Droits Généraux	3 €	38 €	387 €	



Le Responsable de l'Unité Territoriale
Stanislas BOULANGER